

Commune : DAMPIERRE-LES-BOIS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : C
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 21/04/2006
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 643 D
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : 1576

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
1, rue Pierre Brossolette
5214 MONTBELIARD Cédex
03 81 32 62 23

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 13/09/06 par M. FOURNIGUET géomètre à Audincourt.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A Audincourt le 26/07/2006
M. CELIK M. SORANZO

Document d'arpentage dressé par M. FOURNIGUET à Audincourt
Date : 26/07/2006
Signature :

1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la mesure où les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

